



Un œil sur les NEWS



Air France

Face à la pénurie de carburant, nous obtenons des mesures exceptionnelles :

- ⇒ La mise en place de **journées supplémentaires de télétravail (TTE)** hors quota des dispositifs actuels télétravail,
- ⇒ La mise en place d'un **assouplissement des horaires**, favorisant les moyens de déplacement collectifs alternatifs.



Retrouvez notre communication >

Retraites de base & complémentaire Quelles différences ?

Ces deux régimes fonctionnent par répartition, c'est-à-dire que les retraites versées sont financées par les cotisations des actifs.

Les droits accumulés au cours de votre carrière professionnelle sont reversés sous forme de pension, lors de votre départ à la retraite.

Si vous avez effectué toute votre carrière en tant que salarié dans le secteur privé, vous percevez une retraite de base de l'Assurance vieillesse du régime général de la Sécurité sociale et une retraite complémentaire de l'AGIRC-ARRCO.

L'Assurance vieillesse du régime général de la Sécurité sociale prend en compte la rémunération sur laquelle vous avez cotisé et votre nombre de trimestres d'assurance vieillesse.

L'AGIRC-ARRCO est un régime de retraite par points. Vos cotisations sont converties en points retraite au cours de votre carrière. Lors de votre départ en retraite, vos points sont reconvertis en pension.

- ⇒ [Vous êtes actif ? Consulter votre carrière et simuler votre future retraite Agirc-Arrco :](#)
Espace personnalisé à partir duquel vous pouvez effectuer certaines démarches en ligne.

Pour en savoir plus >



- ⇒ [Bientôt à la retraite, estimez et demandez votre retraite Agirc-Arrco :](#)

Faire votre demande de retraite en ligne.

Pour en savoir plus >



Recrutements :

Sept métiers sur dix en forte tension

Les tensions sur le marché du travail sont au plus haut niveau depuis dix ans, selon une étude publiée le 8 septembre par la Dares (ministère du Travail) et Pôle emploi.

Ces difficultés de recrutement augmentent dans pratiquement tous les métiers.

Dans l'industrie, souligne l'étude, la quasi-totalité des métiers est concernée : techniciens, agents de maîtrise, tuyauteurs et chaudronniers, mécaniciens et ouvriers qualifiés de la maintenance en mécanique.

Santé au travail :

Après deux ans de pandémie de Covid et dans un contexte économique difficile, **un cadre sur quatre estime que sa santé mentale s'est dégradée** durant la période, d'après une étude de l'Apec.

Sont cités un :

- **sentiment de surcharge au travail** (55 %),
- **d'épuisement professionnel** ou de
- **stress intense** (54 %).

Des difficultés très prégnantes **chez les managers : 65 % ont la sensation d'une charge de travail insurmontable** (contre 47 % pour les cadres non managers).

Pour en savoir plus >



Le mail : dome.cfecgcaf@gmail.com
Le site : CFE-CGC Air France

Adhésion :-)